



**CONSEIL NATIONAL DES  
CHARGEURS DU CAMEROUN**

**CAMEROON NATIONAL  
SHIPPERS' COUNCIL**

**DIRECTION GENERALE**

B.P. 1588 DOUALA  
TEL : 33 43 67 67 FAX : 33 43 70 17  
[www.cncc.cm](http://www.cncc.cm)

**HEAD OFFICE**

P O BOX. 1588 DOUALA  
TEL : 33 43 67 67 FAX : 33 43 70 17  
[info@cncc.cm](mailto:info@cncc.cm)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (**CNCC**) porte à l'attention des chargeurs, exportateurs et importateurs, que les nouvelles prescriptions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) relatives à la pesée obligatoire des conteneurs empotés à l'export avant embarquement (Amendement de la Règle VI/2 de la SOLAS) entreront effectivement en vigueur **le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

En vertu de cette obligation, aucun conteneur empoté ne pourra être chargé à bord d'un navire sans déclaration préalable de sa Masse Brute Vérifiée (poids total du conteneur) au transporteur maritime par le chargeur ou son représentant, **au plus tard 72 h avant l'arrivée du navire au port.**

Tous les exportateurs sont donc invités à faire peser leurs conteneurs **A COMPTE DE CE JOUR**, suivant les méthodes de pesée prescrites (Méthode 1 ou Méthode 2) avant leur acheminement au Port, et de communiquer directement cette information au transporteur maritime ou à son représentant à travers les moyens de communication existants (Message EDI et Formulaire de déclaration mis à disposition par le CNCC), afin de s'assurer de leur chargement au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Pour toute information supplémentaire, bien vouloir vous rapprocher des services compétents du CNCC ou vous renseigner aux adresses suivantes : **Site web: [www.masse-brute-verifiee.cm](http://www.masse-brute-verifiee.cm)**

**E-mail: [vgm@cncc.cm](mailto:vgm@cncc.cm)**

**Douala, le 22 juin 2016.**

